



## Registre des délibérations du Conseil municipal

*Séance du 16 juillet 2025*

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	10	3	13

Date de convocation  
9 juillet 2025

Date d'affichage  
9 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

**Présents :** Thierry ARMAND, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Christelle GONTIER, Marie-Josèphe LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Joseph PERRIER, Rémy PINSON.

**Absents excusés :** Marie BAUGE, Jérôme BOUTELOUP, Charline DESLANDES, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Franck HESLOUIS (pouvoir à Michel BRETONNIER), Karine LEDUC (pouvoir à Marie-Josèphe LEBASCLE), Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL (pouvoir à Stéphane DELEURME)

**Secrétaire de séance :** Marie-Madeleine CHEMIN

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1) L'autorisation de signature du bail des nouveaux boulangers en l'absence du Maire chez le notaire le 31 juillet prochain.
- 2) L'annulation et le remplacement de la délibération n° 2025-32 concernant l'aide accordée par la commune pour le démarrage de l'activité des boulangers suite au report de leur installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

### **Délibération 2025-42 : Approbation du Compte Rendu du conseil Municipal en date du 25 juin 2025**

Monsieur le Maire a communiqué le compte-rendu de la séance du 25 juin par mail et, pour ceux qui en ont fait la demande, également par papier.

Ce compte-rendu a été vérifié et signé par lui-même ainsi que par la secrétaire de séance.

Il interroge l'assemblée sur les éventuelles corrections à y apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juin sans réserve.**

## Délibération 2025-43 : Attribution du marché Voirie 2025

La Commission voirie avec l'aide du service technique du département ont recensé les voies communales qui nécessitent une réfection.

Lors de sa séance en date du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a décidé du programme suivant :

<b>Tranche ferme :</b>	<b>Tranches optionnelles :</b>
1) La Bistrie 2) La Rogerias de haut 3) La Rogerias de bas 4) Le Haut manoir 5) Chancé 6) La Cantinai 7) La Lametière 8) La Barberie 9) L'Epine 10) La Gesbetière	1) La Pallière 2) Le Lotrel 3) Morte Fontaine

Une consultation des entreprises a donc été publiée sur MEDIALEX afin de désigner le prestataire et 3 candidats ont postulé.

M. GUERIN Jean-Pierre, responsable ingénierie pour l'ATD sud Manche a réalisé les pièces du marché public ainsi que l'analyse des propositions et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juillet afin de recevoir le rapport et rendre un avis.

### ■ Analyse des offres

#### Critère "Prix des prestations"

Noté sur : 60

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Note</i>
EUROVIA Basse Normandie	292 978.10 €	60.00
LTP LOISEL	383 481.00 €	45.84
PIGEON TP Normandie	302 636.34 €	58.09

#### Critère "Valeur technique des prestations"

Noté sur : 28

Les commentaires de la valeur technique des prestations sont détaillés dans l'annexe 1

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Note Valeur technique des prestations</i>
EUROVIA Basse Normandie	26.00
LTP LOISEL	24.10
PIGEON TP Normandie	26.20

#### Critère "Valeur environnementale"

Noté sur : 12

Les commentaires de la valeur environnementale des prestations sont détaillés dans l'annexe 1

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Note Valeur environnementale</i>
EUROVIA Basse Normandie	11.60
LTP LOISEL	11.20
PIGEON TP Normandie	10.00

#### Synthèse des offres

Soumissionnaire	Note valeur prix	Note Valeur technique des prestations	Note Valeur environnementale	Note Totale
EUROVIA Basse Normandie	60.00	26.00	11.60	97.60
LTP LOISEL	45.84	24.10	11.20	81.14
PIGEON TP Normandie	58.09	26.20	10.00	94.29

#### Classement des offres

Classement des offres	Soumissionnaire	Note Totale
1	EUROVIA Basse Normandie	97.60
2	PIGEON TP Normandie	94.29
3	LTP LOISEL	81.14

Ainsi, M. GUERIN propose au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché public à l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**CHOISIT l'entreprise EUROVIA Basse Normandie de Granville comme prestataire.**  
**DECIDE de faire la réfection de la tranche ferme ainsi que des options.**  
**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

#### Délibération 2025-44 : Remplacement des ouvertures à la salle de tennis de table de Fontenay

M. PINSON Rémy, ancien chef d'entreprise de la société Menuiserie PINSON, ne prend pas part au débat, ni au vote.

Deux entreprises ont été contactées afin d'établir un devis pour le remplacement d'un châssis, 2 fenêtres ainsi que de la porte d'entrée.

L'entreprise BAUGE fait une proposition à 12 400.54€ TTC

L'entreprise PINSON fait une proposition à 7 861.20€ TTC + option 1 896€ TTC (option aluminium)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE d'attribuer le marché de remplacement de deux fenêtres, un châssis ainsi que de la porte d'entrée à l'entreprise PINSON pour 9 957.20€ TTC**  
**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

*Les décisions concernant les travaux de la Romagnaise, la couverture de l'église de Fontenay, les cloisons entre les urinoirs à l'école sont reportées en septembre car nécessitent des renseignements complémentaires sur les coûts et les éventuelles subventions.*

### **Délibération 2025-45 : Achat d'un laminoir, réchaud à induction et four pour la boulangerie**

Madame CHEMIN Marie-Madeleine a rencontré les nouveaux boulangers qui ont besoin de matériels pour leur activité : Un laminoir, un four et un réchaud.

Deux devis sont présentés à l'assemblée, dont celui de la société ALPAGGA proposé par les futurs locataires :

La société BBR de Clairvoix propose du matériel neuf pour un montant TTC de 9 604.46€.  
La société ALPAGGA de Paris propose du matériel d'occasion ou déclassé pour un montant TTC de 7 657.20€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**DECIDE d'accepter la proposition de la société ALPAGGA pour l'achat d'un laminoir et d'un four d'occasion ainsi que d'un réchaud déclassé pour un montant de 7 657.20€ TTC.**

### **Délibération 2025-46 : Location d'illuminations de Noël**

Mme CHEMIN Marie-Madeleine présente au Conseil Municipal 3 devis présentant différentes options de décors lumineux au niveau de leur nombre.

Le choix de la location est privilégié afin de faciliter la gestion (installation, démontage réparation et stockage) et de pouvoir changer. Tous les deux ans. Le contrat a une validité de 4 ans et le montant des devis varient entre 4 914€ TTC à 9 600€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**CHOISIT la proposition à 4 914€ de l'entreprise LOIR DIFFUSION située au Teilleul.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **Délibération 2025-47 : Commerce multi-services commune déléguée de Romagny, signature du bail avec la société « Aux délices d'Anaïs »**

Considérant l'accord de M. THOMAZO Nicolas et de Mme CHARNIER Delphine pour la reprise du commerce multiservices de la commune déléguée de Romagny, situé 2 Place de la Mairie Romagny 50140 Romagny Fontenay,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

**DE LOUER le commerce multiservices de Romagny à la SARL AUX DELICES D'ANAIS, représentée par M. THOMAZO Nicolas et Mme CHARNIER Delphine, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,**

La location consentie comprend :

- Les locaux commerciaux où devront être réalisées au minimum les activités suivantes : boulangerie, épicerie et bar.
- Le logement (dont la location est liée à l'activité dans le commerce)
- La licence IV
- Le mobilier et le matériel dont l'état des lieux sera réalisé par un commissaire de justice.

Le bail prendra la forme d'un bail commercial de 9 ans pour un montant mensuel de :

- 460 € HT soit 552 € TTC pour la partie commerce
- 288 € TTC pour la partie logement
- 10€ TTC pour la licence IV

**DESIGNE l'office notarial Dabat Blondeau Guerin Schoeffler de Mortain pour rédiger et publier l'acte.**

**AUTORISE Mme Chemin Marie-Madeleine à signer le bail et tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Délibération 2025-48 : Aide à l'installation des nouveaux boulangers de Romagny Fontenay (ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025-32)**

La Commune va accueillir ses nouveaux boulangers dans le bâtiment dédié place de la mairie à Romagny Fontenay.

La location prévue initialement le 1 juillet a été reportée au 1 août ce qui oblige à modifier la délibération 2025-32 du 21 mai 2025.

Afin d'aider les nouveaux locataires à démarrer leur activité, M. le Maire propose de leur accorder une réduction de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE une réduction du loyer du commerce de la boulangerie, de la licence et de l'appartement attenant de 50% pendant 6 mois.**

Ainsi, à compter du 1 août 2025 et pendant 6 mois, le loyer du commerce, de la licence IV et de l'appartement, seront de 276€ TTC pour le commerce, 144€ TTC pour le logement et 5€ pour la licence.

Informations et questions diverses :

- **REMBLAI** : La Commune a reçu une proposition de dépôt de remblai par l'entreprise TP LOISEL qui a été refusée par le Conseil à l'unanimité, par principe de précaution afin d'éviter tout risque de pollution éventuelle.
- **RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE** : Des devis concernant la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie ont été présentés au Conseil pour être installés à l'atelier communal. A défaut de chiffrage du génie civil nécessaire, ce projet est reporté.
- **VESTIAIRES DE ROMAGNY** : Remise en service en septembre.
- **PASSAGE DU TOUR DE FRANCE** : Très belle journée avec le concours bienveillant de la gendarmerie.
- **AGENDA** :  
Réunion de la Commission Boccage à prévoir au sujet des haies.  
Commémoration en hommage aux fusillés de Bourberouge à St Jean du Corail à 10h15 le 26 juillet.  
Signature du bail avec les nouveaux boulangers le 31 juillet, état des lieux le 23 juillet à 9h.  
Mariage le 2 août  
Noces d'or le 9 août

Prochain Conseil Municipal le mercredi 17 septembre.  
Relais cantonal le 7 septembre.  
Un avis de naissance.

Séance levée à 22h45

Le Maire, Thierry ARMAND

La secrétaire de séance : Marie-Madeleine CHEMIN